

## BUDGET PRIMITIF 2020

### BUDGET PRINCIPAL

Le présent rapport a pour objet de présenter le Budget Primitif (BP) du budget principal de la ville, pour l'exercice 2020.

La préparation du budget communal s'est faite dans le souci de répondre à quatre objectifs :

- maîtriser les dépenses de fonctionnement ;
- maîtriser l'endettement ;
- maintenir une capacité d'investissement satisfaisante ;
- éviter, autant que possible, de recourir au levier fiscal.

Ainsi, le BP 2020 s'équilibre à hauteur de 61 632 000 € en section de fonctionnement et à hauteur de 22 424 166 € en section d'investissement.

#### ■ En section d'investissement

La capacité d'investissement inscrite au budget primitif atteint 18,2 M€. Les dépenses sont principalement financées par les cessions (7,8 M€), l'emprunt (5 M€), les subventions (4,2 M€), le FCTVA (1,2 M€) et plus marginalement la taxe d'aménagement.

#### ■ En section de fonctionnement

L'exercice 2020 est toujours marqué par de fortes contraintes.

La diminution des dotations sur la période passée a entraîné de façon mécanique une réduction des soldes d'épargne, ce qui comprime toujours les marges de manœuvre. Pour compenser ces évolutions, le recours au levier fiscal n'est pas privilégié et les taux de fiscalité n'augmenteront pas. La dynamique d'évolution des dépenses repose donc en grande partie sur l'évolution des bases fiscales.

Les charges de personnel ont peu évolué en 2018 (+0,6%, soit +116 000 € par rapport à 2017) en particulier du fait du report de mesures obligatoires sur 2019, où la variation de +3% reste conforme à la moyenne constatée sur la mandature. En 2020, les charges de personnel devraient évoluer de l'ordre de 2,1% par rapport au BP 2019, afin de répondre aux obligations réglementaires, mais également aux mesures en faveur du personnel communal et aux besoins en recrutement.

Pour le reste, le niveau des subventions aux associations et aux organismes publics reste stable à 4,9 M€, de même que la subvention au CCAS (4,2 M€). La politique de maîtrise des dépenses suivra donc son cours, avec des charges à caractère général plafonnées à 8 M€, dans l'attente des notifications en matière de fiscalité, de dotations et de fonds divers.

■ Ces éléments impliquent des soldes d'épargne qui évoluent à minima et, mécaniquement, un ratio de capacité de désendettement tirée vers le haut, ce qui signifie que les marges de manœuvre sont encore faibles.

Mais ces évolutions restent maîtrisées puisqu'elles ne remettent pas en cause l'équilibre du budget. Par ailleurs, le niveau des ressources propres d'investissement couvre largement le montant des remboursements en capital des emprunts.

■ Pour autant, les efforts de gestion doivent être poursuivis dans le sens d'une organisation plus efficiente, en recherchant toujours l'optimisation des moyens consacrés aux services rendus à la population, en termes de services publics comme de projets portés par la municipalité.

■ Concernant la dette, l'exercice 2019 n'étant pas clôturé, le niveau définitif de dépenses d'équipement et donc d'emprunt n'est pas encore connu. Compte tenu des éléments connus à fin novembre 2019, la dette prévisionnelle à fin 2019 s'élèverait à 35,3 M€, ce qui marque un désendettement de plus de 13 M€ sur la mandature. Pour 2020, s'il devrait augmenter du fait de l'évolution mécanique des dépenses, l'évolution du ratio de désendettement reste également maîtrisée.

■ Le Conseil municipal est ainsi appelé à se prononcer sur le budget primitif du budget principal pour l'exercice 2020. Il lui est demandé :

- d'approuver le budget primitif 2020 ;
- d'arrêter l'équilibre budgétaire à 61 632 000 € en section de fonctionnement et à 22 424 166 € en section d'investissement ;
- de dire que les prévisions sont votées au niveau du chapitre ;
- d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

**DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION**

**COMMUNE DE LE PORT**

**ANNEXE**

**Note de synthèse**

**BUDGET PRIMITIF 2020**

**BUDGET PRINCIPAL**

## **BUDGET PRIMITIF 2020**

Après les orientations budgétaires débattues en novembre 2019, le Conseil municipal est appelé à examiner le budget primitif du budget principal de la Ville pour l'exercice 2020.

Cette note aborde le budget principal de la Ville suivant la nature des recettes et des dépenses.

Le budget est voté par chapitre, et conformément à la réglementation, les subventions et participations aux organismes publics et privés feront l'objet d'une décision d'attribution spécifique.

## **DONNÉES STATISTIQUES**

Population <sup>1</sup>	34 810
Nombre d'agents titulaires <sup>2</sup>	189
Nombre de non titulaires et de contractuels <sup>2</sup>	720
Nombre d'écoles élémentaires et maternelles	29
Nombre de classes	276
Nombre d'élèves	4 866
Nombre de rationnaires cantines / jour	3 000

---

<sup>1</sup> Population légale 2016 entrée en vigueur le 01 janvier 2019

<sup>2</sup> Données au 22/10/2019

# SOMMAIRE

## I - INTRODUCTION - NOTIONS CONCERNANT LES BUDGETS COMMUNAUX.. 7

## II - SITUATION GENERALE ..... 9

*Les niveaux d'épargne et la capacité de désendettement.* ..... 9

Approche rétrospective. .... 9

Le cadre d'intervention pour 2020. .... 10

*Les ratio.*..... 11

*La situation de la dette.* ..... 13

*Au niveau de l'investissement.*..... 14

*Vision consolidée des budgets.*..... 15

## III - PRESENTATION DETAILLEE ..... 16

### LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT ..... 16

*LES RECETTES (61 632 000 €)*..... 16

Vue d'ensemble..... 16

Le chapitre 013 – Atténuations de charges : 190 000 €. .... 16

Le chapitre 70 – Les produits des services : 1 515 109 €. .... 17

Le chapitre 73 – Les impôts et taxes : 49 435 851 €. .... 17

Le chapitre 74 – Dotations, subventions et participations : 8 817 607 €. .... 18

Le chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 1 428 901 €. .... 19

Le chapitre 76 – Produits financiers : 54 532 €. .... 19

Le chapitre 77 – Produits exceptionnels : 50 000 €. .... 19

*LES DEPENSES (61 632 000 €)* ..... 20

Vue d'ensemble..... 20

Le chapitre 011 – Charges à caractère général : 8 000 000 €. .... 21

Le chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés : 35 770 000 €. .... 21

Le chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 11 872 000 €. .... 21

Le chapitre 66 – Charges financières : 1 600 000 €. .... 22

Le chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 250 000 €. .... 22

Le chapitre 68 – Dotation aux provisions : 200 000 €. .... 22

Le chapitre 022 – Dépenses imprévues : 30 000 €. .... 22

Le chapitre 023 – Virement à la section d'investissement : 810 000 €. .... 22

<b>LE BUDGET D'INVESTISSEMENT .....</b>	<b>23</b>
<i>LES RECETTES (22 424 166,00 €).....</i>	<i>23</i>
Vue d'ensemble.....	23
Le chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves : 1 200 000 € .....	23
Le chapitre 13 – Subventions d'investissement : 4 200 000 € .....	23
Le chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés : 5 042 671 € .....	23
Le chapitre 024 – Produits de cessions : 7 751 495 € .....	24
 <i>LES DEPENSES (22 424 166,00 €) .....</i>	 <i>25</i>
Le chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : 3 800 000 € .....	25
Les chapitres 20, 204, 21, 23, 27– Les opérations d'équipement : 18 164 166 € .....	25
 <b>LES OPERATIONS D'ORDRE .....</b>	 <b>25</b>
 <b>ANNEXE : LES DEPENSES D'EQUIPEMENT RECENSEES .....</b>	 <b>26</b>

# I - INTRODUCTION - NOTIONS CONCERNANT LES BUDGETS COMMUNAUX

---

La présente note a pour objectif de présenter le **budget primitif du budget principal de la Ville pour l'exercice 2020**. A cette occasion, il est utile de rappeler quelques notions concernant les budgets des collectivités locales.

## Définition

Le budget est un acte d'autorisation et de prévision des recettes et des dépenses de la commune. Ces autorisations et prévisions sont soumises à deux séries de contraintes :

- des contraintes externes (situation économique générale, décisions du gouvernement, attitude des banquiers, ...);
- des contraintes internes (contrats antérieurs, charges de la dette, dépenses de personnel, ...).

## Des principes de base

- Le budget est préparé par le Maire et voté par le Conseil municipal ;
- le budget est annuel ;
- le budget est unique ;
- le budget doit prévoir toutes les dépenses et toutes les recettes sans les contracter. Il n'y a pas d'affectation d'une recette à une dépense ;
- le budget doit être équilibré c'est-à-dire que les dépenses doivent être égales aux recettes.

## Présentation

■ Le budget des communes comporte deux parties votées en équilibre :

- une section d'investissement (dit aussi budget d'investissement) qui concerne les opérations qui enrichissent ou appauvrissent le patrimoine de la commune (constructions, acquisitions / ventes de biens mobiliers et immobiliers, encaissement et remboursement des emprunts, etc.) ;
- une section de fonctionnement (dit aussi budget de fonctionnement) qui concerne les opérations courantes de la vie quotidienne (rémunération du personnel, contingents d'aide sociale et incendie, fonctionnement des services, dépenses d'entretien du patrimoine, etc.).

■ Les dépenses et les recettes sont prévues :

- dans des chapitres et articles qui indiquent la nature de la dépense ou de la recette (charges de personnel, eau, électricité, essence, impôts, ...)

- avec la nomenclature comptable et budgétaire M14, les dépenses et les recettes sont réparties dans dix grandes fonctions lesquelles se subdivisent en sous fonctions et rubriques permettant de connaître le niveau d'intervention de la collectivité dans ses différents domaines de compétences.

### Exécution du budget

L'exécution du budget nécessite l'intervention de deux personnes distinctes et indépendantes :

■ Le Maire, exécutif de la collectivité,

En qualité d'ordonnateur, engage, liquide et mandate les dépenses sans dépasser les montants (appelés crédits) prévus aux chapitres et articles.

Le **mandat** est un document comptable accompagné de pièces justificatives - factures, marchés, conventions - transmis par le Maire au Comptable Public pour permettre le paiement de la dépense si la trésorerie (l'argent en caisse) de la commune est suffisante.

On peut donc disposer de crédits au chapitre de la dépense mais ne pas avoir d'argent en caisse : dans ce cas, le mandat émis n'est pas payé au fournisseur. A l'inverse, il peut y avoir de l'argent en caisse mais des crédits insuffisants au chapitre de la dépense : dans ce cas, le Maire ne peut pas établir de mandat. Pour le fournisseur, le résultat sera le même : il n'est pas payé.

La démarche est identique pour l'exécution des recettes. Des **titres de recettes** sont émis par le Maire permettant au Comptable Public d'en réclamer le paiement aux débiteurs concernés. Le recouvrement des recettes par le Comptable alimente la trésorerie de la Commune.

■ Le Comptable public, agent du Trésor Public,

En qualité de comptable de la Commune, contrôle et paye la dépense et est en charge du recouvrement des recettes.



## II - SITUATION GENERALE

### **■ Les niveaux d'épargne et la capacité de désendettement.**

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	Prév. 2019	BP 2020
EXCEDENT BRUT COURANT (M€) <i>Prise en compte des dépenses et recettes courantes</i>	7	7,5	5,8	6,5	6,7	5,85	5,7
EPARGNE DE GESTION (M€) <i>(avec les éléments financiers et exceptionnels, hors intérêts sur emprunts)</i>	9	13	7	14,5	11,1	5,8	5,4
EPARGNE DE GESTION (M€) <i>HORS RESULTATS EXCEPTIONNELS</i>	7,6	7,3	5,7	6,3	6,4	4,8	5,6
EPARGNE BRUTE (M€) <i>(avec les intérêts sur emprunts)</i>	7,2	11,2	5,4	13	9,8	4,3	3,8
EPARGNE BRUTE (M€) <i>HORS RESULTATS EXCEPTIONNELS</i>	5,9	5,6	4,1	4,9	5	3,3	4,0
EPARGNE NETTE (M€) <i>(avec le remboursement en capital des emprunts)</i>	3,2	6,98	1	8,9	6,1	0,5	0
EPARGNE NETTE (M€) <i>HORS RESULTATS EXCEPTIONNELS</i>	1,8	1,3	-0,3	0,7	1,3	- 0,47	0,2
Dettes (M€)	48,3	46,4	42,1	41,2	37,5	35,3	36,5
Capacité de désendettement (en années) : <i>(dette / épargne brute)</i>	6,7	4,1	7,7	3,2	3,8	8,1	9,6
Capacité de désendettement hors éléments exceptionnels	8,3	8,3	10,3	8,5	7,5	10,6	9,1
Coefficient d'autofinancement courant : <i>(dépenses réelles + remboursements de dette) / recettes réelles</i>	97 %	97 %	100 %	95 %	98 %	99 %	100 %

### **Approche rétrospective.**

- La période 2014/2017 est marquée par la diminution des dotations de l'Etat et, par ricochet, par la disparition de la Dotation de Solidarité versée par le TCO. Ces facteurs ont fortement contraint les niveaux d'épargne.
- En dépit de cette contrainte, la Municipalité a souhaité éviter le recours au levier fiscal, tout en préservant le secteur associatif, qui constitue un maillon essentiel contribuant au dynamisme du territoire (autour de 4,9 M€ / an), et en déployant le Plan d'Actions sociales et de Qualité de vie au Travail en direction des agents communaux.
- Sur le plan de l'investissement, les contraintes liées à une épargne en recul et à un endettement élevé limitent la capacité d'investissement. Dès le début de la mandature, un plan de cessions immobilières a permis d'assurer à la section d'investissement, des

ressources propres pour financer le programme d'investissement. Celui-ci s'établit, en termes de réalisations, autour de 10 M€ par an, en moyenne.

- En **2014** et **2015**, les efforts de gestion ont permis de maintenir les niveaux d'épargne ou, en d'autres termes, de maintenir une capacité à générer de l'autofinancement pour les dépenses d'investissement.
- Mais les dépenses sont rigides et, en dépit des efforts de gestion réalisés, elles augmentent chaque année, alors que les recettes sont moins dynamiques. Ainsi, l'épargne nette se dégrade sensiblement **en 2016**.
- En **2017**, le processus est enrayeré avec une augmentation de l'excédent brut courant (EBC), résultant de la maîtrise des dépenses courantes et du fait des produits exceptionnels qui impactent favorablement les niveaux d'épargne.
- Le recours au levier fiscal intervient en **2018**, dans le but de renforcer les recettes structurelles. L'augmentation de taux porte uniquement sur la Taxe Foncière Bâtie afin de mieux répartir l'effort fiscal demandé entre l'ensemble des administrés.
- Pour 2019, l'exercice devrait se terminer avec une épargne positive mais à minima. Cette tendance résulte en grande partie des éléments ponctuels (charges exceptionnelles, provisions) qui ont marqué l'exercice.

### **Le cadre d'intervention pour 2020.**

- Malgré les efforts de gestion réalisés depuis 2014 et l'augmentation du taux de taxe foncière bâtie en 2018, les tensions sont toujours fortes au niveau de la section de fonctionnement, du fait de l'évolution mécanique des dépenses. Pour autant, la Municipalité fait le choix de ne pas augmenter les taux de fiscalité en 2020 et de poursuivre une politique active de maîtrise des dépenses et d'optimisation des ressources. Ainsi, la diminution des soldes d'épargne devrait être contenue sur l'exercice.
- S'agissant de la section de fonctionnement, l'excédent brut courant laisse peu de marges de manœuvre et appelle à poursuivre les efforts engagés.
- Il convient de souligner qu'au moment du budget primitif, la collectivité n'a pas encore eu notification de l'ensemble des recettes et dépenses qui affecteront le budget. Il en est ainsi en particulier des bases fiscales, des dotations et compensations fiscales de l'Etat ainsi que de l'impact du transfert des compétences sur l'attribution de compensation versée par le TCO. Ce manque de lisibilité impose la prudence dans les prévisions budgétaires.
- Un scénario contraint est donc envisagé dans le cadre du budget primitif, sur le plan des équilibres financiers. Le cas échéant, les recettes supplémentaires viendront impacter favorablement les indicateurs et donc la capacité à agir.
- Sur le plan de l'investissement, avec une épargne à minima, la capacité à rembourser l'emprunt est couverte par un niveau significatif de ressources propres. Ces dernières permettent de garantir une capacité d'investissement de 18,2 M€ au budget primitif.

**■ Les ratio.**

<b>Numéro</b>	<b>Ratio</b>	<b>BP 2019</b> <i>Population</i> <b>34 810 hab.</b>	<b>BP 2020</b> <i>Population</i> <b>34 810 hab.</b>
1	Dépenses réelles de fonctionnement / Population (€/hab.)	1 660	1 657
2	Recettes réelles de fonctionnement / Population (€/hab.)	1 744	1 767
3	Produits des impôts directs / Population (€/hab.)	596	614
4	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal national <sup>3</sup>	-	-
5	Encours de la dette / Population (€/hab.)	1 079	1 013
6	Taux d'endettement = Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	62 %	57 %
7	Dotations Globales de Fonctionnement / Population (€/hab.)	160	158
8	Dépenses d'Équipement Brut / Population (€/hab.)	419	499
9	Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	61 %	62 %
10	Coefficient d'Autofinancement Courant : (Dépenses réelles de fonctionnement + Remboursement de la dette) / Recettes réelles de fonctionnement	101 %	100 %
11	Taux d'équipement : Dépenses d'Équipement Brut / Recettes réelles de fonctionnement	24 %	28 %

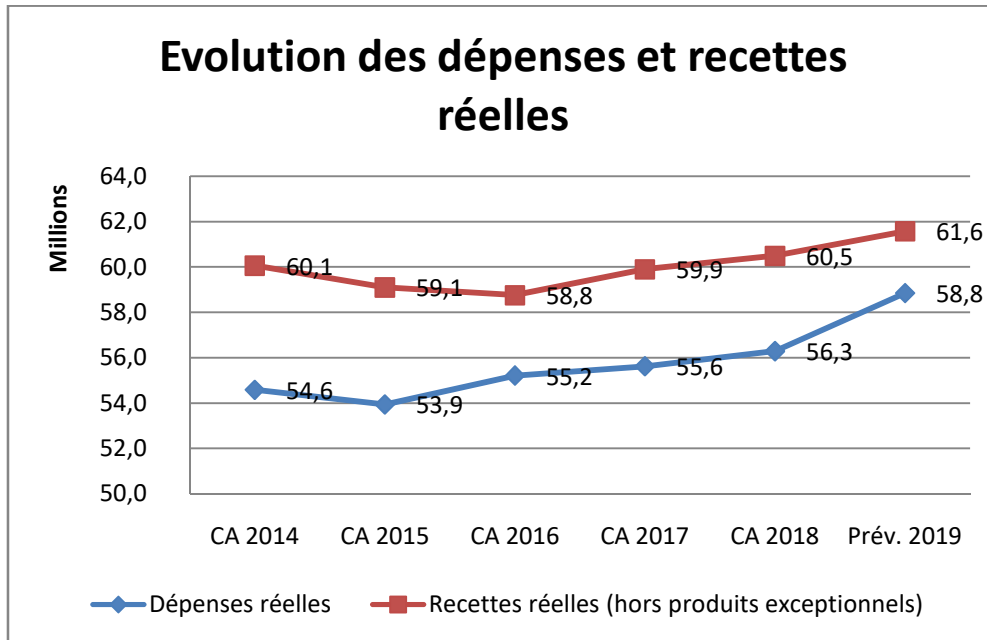
*La population pour 2020 n'est pas encore connue au moment du vote du budget. La population 2019 est donc prise en compte pour le calcul des ratio du BP.*

*Pour 2019, et pour les mêmes raisons, les ratio ont été calculés au BP sur la base de la population 2018. Les chiffres présentés ci-dessus sont mis à jour sur la base de la population 2019, telle que publiée par l'Insee.*

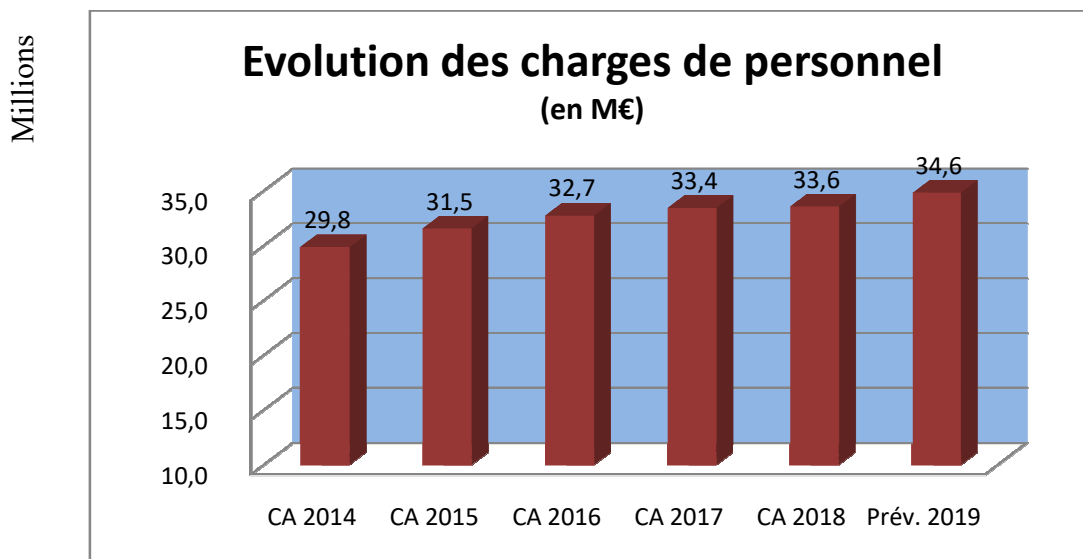
<sup>3</sup> Données non disponibles.

■ Au niveau du fonctionnement.

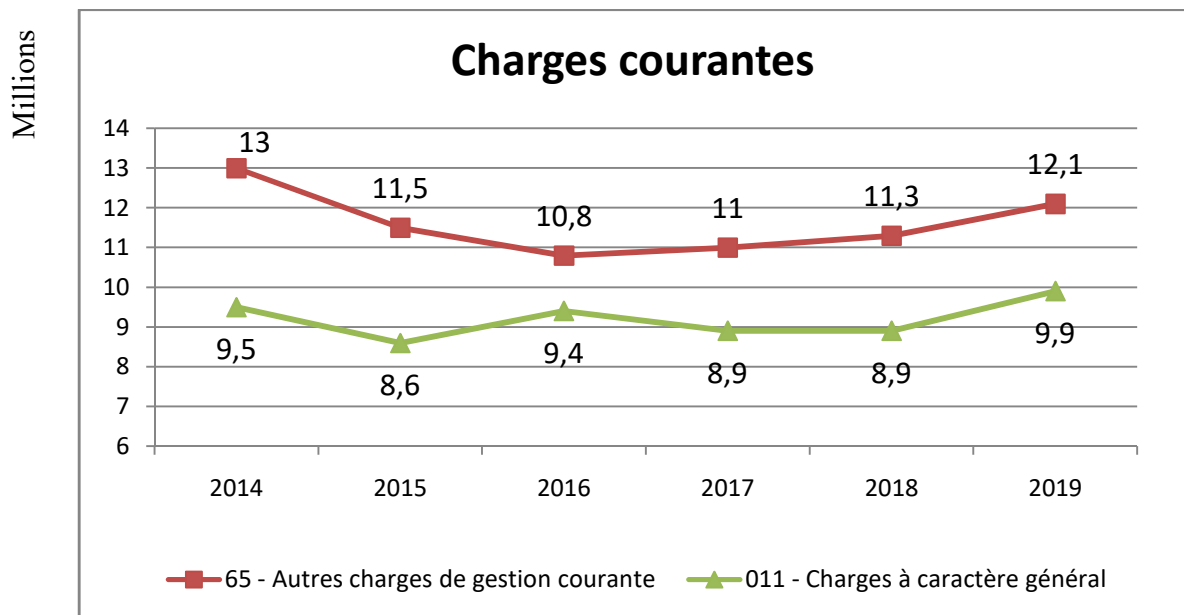
- L'évolution des dépenses est contenue par rapport à celle des recettes. Ainsi, entre le BP 2019 et le BP 2020, les dépenses réelles sont relativement stables alors que les recettes réelles augmentent de 23€ / habitant (*ratios 1 et 2*).



- Les charges de personnel constituent le poste principal de dépenses. Leur part dans les dépenses réelles de fonctionnement est relativement stable (*ratio 9*). Sur la période 2014 – 2019, elles évoluent en moyenne de 950 K€, soit 3,02%, par an.



- Sur la période, l'évolution des charges courantes est contrainte par l'effet cumulé de la diminution des dotations et de l'augmentation mécanique des charges de personnel.

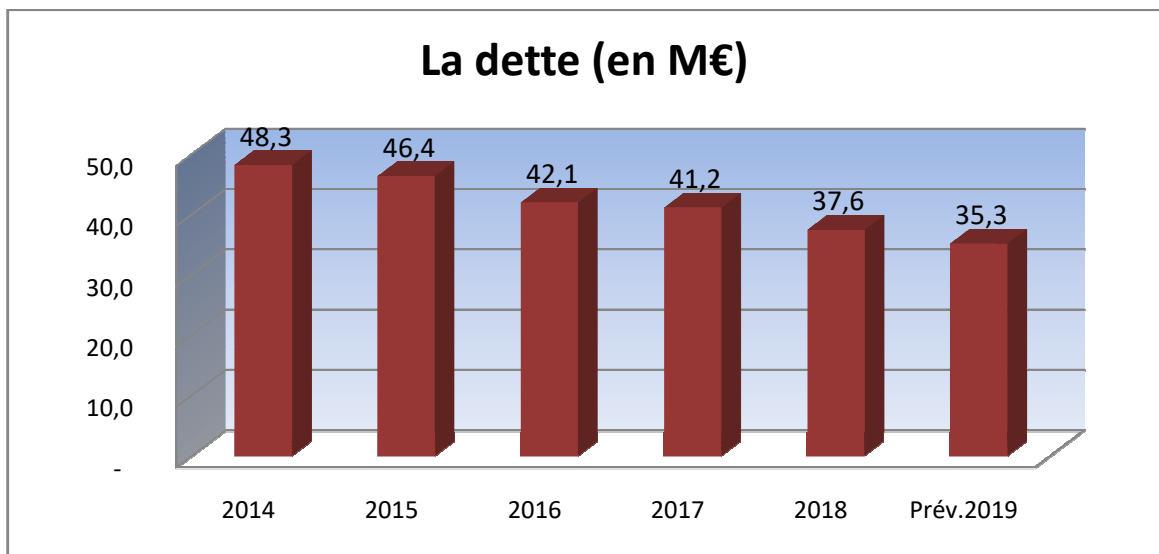


- Au niveau des recettes, les concours financiers de l'Etat devraient être relativement stabilisés en 2020. Le ratio Dotation Globale de Fonctionnement / habitant est stable (158 € / habitant - *ratio* 7).
- Les taux de fiscalité n'augmentant pas, la variation du produit fiscal repose sur l'évolution des bases (*ratio* 3). Dans l'attente des notifications par l'Etat, celle-ci est estimée à +2,5% par rapport aux bases prévisionnelles de 2019.

### **■ La situation de la dette.**

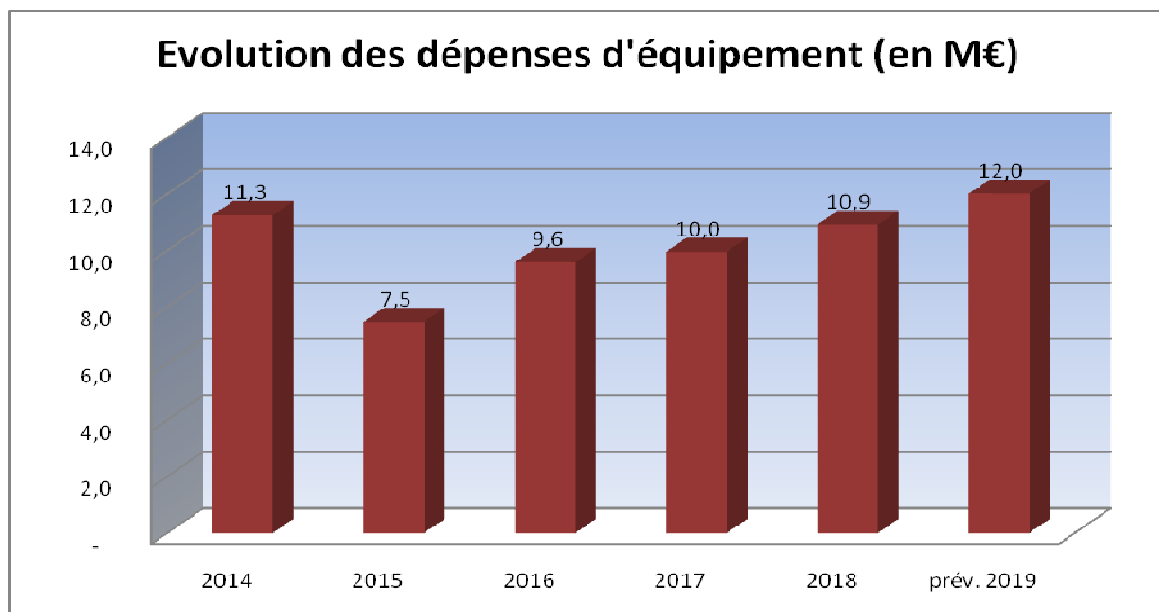
- L'exercice 2019 n'étant pas clôturé, le niveau définitif de dépenses d'équipement et donc d'emprunt n'est pas connu. La dette prévisionnelle à fin 2019 s'élèverait à 35,3 M€, compte tenu des éléments connus à fin novembre 2019. La dette prévisionnelle par habitant diminue ainsi de 56 € en 2020, passant de 1 079 à 1 013 € / habitant (*ratio* 5). Le taux d'endettement diminue de 62 % à 57 % (*ratio* 6).
- La politique de désendettement menée depuis 2014 s'est traduite par une diminution prévisionnelle de l'encours de 13 M€, entre 2014 et 2019. L'encours prévisionnel au 1<sup>er</sup> janvier 2020 est ainsi de 35,3 M€.
- En 2020, la maîtrise de l'endettement se poursuit. Les nouveaux emprunts se feront dans la limite maximale des 5,1 M€ déjà conventionnés avec la Caisse des dépôts et Consignations.

- Enfin, il convient de noter que l'ensemble de la dette de la Collectivité est au premier janvier 2020 en taux fixes ou en taux variables simples, c'est-à-dire avec un risque financier faible.



#### **Au niveau de l'investissement.**

- Les dépenses d'équipement évoluent de 80 € / habitant entre le BP 2019 et le BP 2020 (*ratio* 8), ce qui traduit un confortement de la capacité d'investissement malgré les contraintes liées à l'endettement et à la diminution de l'épargne.



**■ Vision consolidée des budgets.**

<b>Budget</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>	<b>Total</b>
Budget Principal	61 632 000	22 424 166	84 056 166
Fossoyage	9 000	-	9 000
VETSSE	-	-	-
<b>Total</b>	<b>61 641 000</b>	<b>22 424 166</b>	<b>84 065 166</b>

### III - PRESENTATION DETAILLEE

#### LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

#### ■ LES RECETTES (61 632 000 €)

##### ☒ Vue d'ensemble.

Les recettes de fonctionnement se répartissent de la manière suivante au niveau des différents chapitres :

RECETTES	BP 2019	BP 2020	Variation	Variation
013 – Atténuations de charges	190 000	190 000	0	0%
70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 739 756	1 515 109	-224 647	-12,9%
73 – Impôts et taxes	48 956 318	49 435 851	479 533	1%
74 – Dotations et participations	8 364 862	8 817 607	452 745	5,4%
75 – Autres produits de gestion courante	1 314 060	1 428 901	114 841	8,7%
76 – Produits financiers	52 914	54 532	1 618	3,1%
77 – Produits exceptionnels	100 000	50 000	-50 000	-50%
78 – Reprises sur provisions				
<b>Total opérations réelles</b>	<b>60 717 910</b>	<b>61 492 000</b>	<b>774 090</b>	<b>1,3%</b>
042 – Transferts entre sections	140 000	140 000	0	0%
<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>140 000</b>	<b>140 000</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>
<b>Total Recettes</b>	<b>60 857 910</b>	<b>61 632 000</b>	<b>774 090</b>	<b>1,3%</b>

##### ☒ Le chapitre 013 – Atténuations de charges : 190 000 €.

Ce chapitre concerne principalement les recettes liées au personnel (versements d'indemnités journalières effectués par les organismes sociaux).



## **Le chapitre 70 – Les produits des services : 1 515 109 €.**

Ce chapitre comprend principalement :

- les produits à percevoir au titre de la restauration scolaire : 800 000 € ;
- la facturation de repas aux associations et au CCAS (Jardin d'Enfants, Crèche Isnelle Amelin, repas aux personnes âgées, etc.) : 144 004 € ;
- la valorisation des concours apportés par la Ville, pour le fonctionnement des budgets de la Caisse des écoles et du CCAS : 43 003 € ;
- la vente d'eau à la société Edena : 250 000 € ;
- les droits d'occupation du domaine communal (opérateurs de réseaux téléphoniques, internet, électriques, stands de marchés forains et occupations diverses...) : 236 595 € ;
- le produit des concessions des cimetières marin et paysager : 28 000 € ;
- le produit des régies de recettes de la piscine, de la médiathèque et de la pépinière : 13 507 € ;

Ce chapitre évolue à la baisse en 2020, compte tenu du transfert du budget du SIAPP et des budgets annexes de l'Eau et de l'Assainissement au TCO, à compter de 2020. Les recettes provenant de ces budgets (frais de gestion, fond de coopération lié aux délégations de service public) prennent donc fin en 2019.

## **Le chapitre 73 – Les impôts et taxes : 49 435 851 €.**

Les trois ressources principales de la collectivité figurent à ce chapitre. Elles sont constituées par :

- la fiscalité locale (taxe d'habitation et taxe foncière) : le montant attendu est de 21 365 851 €, sur l'hypothèse d'une variation moyenne des bases de +2.5% par rapport aux bases prévisionnelles de 2019. Conformément aux orientations budgétaires examinées et débattues en Conseil municipal le 5 novembre 2019, les taux n'augmenteront pas en 2020.
- l'octroi de mer : 14 250 000 € en 2020 ;
- l'attribution de compensation versée par le TCO : 11 600 000 €.

Les autres postes de recettes sont constitués :

- du Fonds d'Investissement des Routes et des Transports (FIRT), issu des taxes perçues sur les carburants et versé par la Région : 1 350 000 € ;
- de la taxe sur l'électricité perçue et reversée par EDF : 530 000 € ;
- de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) : 130 000 € ;
- des droits d'enregistrement sur les mutations d'immeubles, versés par l'Etat : 180 000 € ;
- de la taxe forfaitaire sur les transactions de terrains devenus constructibles : 30 000 €.

*Les droits d'occupation du domaine public imputés à ce chapitre jusqu'en 2019 relèvent du chapitre 70. Ils sont désormais inscrits à ce chapitre à compter de 2020.*

S'agissant de l'attribution de compensation, elle représentait un montant de 12,6 M€ avant les transferts. Dans un objectif de prudence et dans l'attente des arbitrages, elle a été ramenée à 11,6 M€ dans les prévisions budgétaires 2020, comme en 2018 et 2019.

L'application de la loi NOTRÉ engagée en 2017 avec les travaux relatifs aux transferts de compétences « Zones d'activités Economique » (ZAE) « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI) au TCO, se poursuit.

Le transfert de compétences des ZAE est effectif depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 mais la question des montants de charges transférées n'est à ce jour pas réglée. Les enjeux financiers sont importants, de l'ordre de 400 K€ (estimation ville) à 1 M€ (estimation TCO). L'intercommunalité et ses communes membres sont pour l'heure toujours en désaccord sur les estimations.

La gestion de la compétence « GEMAPI » est assurée par le TCO depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 par le biais d'un budget annexe. Les fonds nécessaires à l'exercice de cette nouvelle compétence s'appuient en grande partie sur le produit d'une taxe dédiée : la taxe GEMAPI. Le montant des charges transférées de la Ville de Le Port vers le TCO est estimé à 159 759 €, compensés par une diminution des recettes d'AC du même montant.

Le transfert de la compétence « Eau et Assainissement » sera mis en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Il aura peut d'impact sur le montant de l'Attribution de Compensation.

### **⊗ Le chapitre 74 – Dotations, subventions et participations : 8 817 607 €.**

Les ressources principales de ce chapitre sont :

- la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : 5 516 000 € avec un montant stabilisé par rapport à 2019,
- les dotations de compensation pour exonérations fiscales, consenties par l'Etat et se rapportant aux impôts locaux : 1 885 502 €,
- la Prestation Accueil Restauration Scolaire (PARS) : 670 000 €,
- les subventions liées aux dispositifs divers :
  - le Contrat de ville : 125 000 € ;
  - le Contrat enfance jeunesse : 300 000 € ;
  - le Dispositif cités éducatives : 200 000 € ;
  - le Contrat territoire lecture : 15 000 € ;
  - l'accompagnement du Conseil Départemental au titre du Pacte de Solidarité Territoriale sur les bourses aux mérites sportifs (15 000 €) et sur les licences (30 000 €) ;
  - le Dispositif adulte relai : 18 000 €.
  - le FCTVA sur les dépenses de fonctionnement : 10 000 €.

**Le chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 1 428 901 €.**

Ce chapitre comprend les revenus immobiliers et le produit des locations de salles. Il se décompose comme suit :

Catégorie	Montant
Professionnels	560 704
Enseignants	18 258
Institutionnels	21 091
Associations	128 472
Logements - LTS	580 000
Autres logements	73 494
Baux agricoles	1 882
Location des salles de fêtes	45 000
<b>Total</b>	<b>1 428 901</b>

**Le chapitre 76 – Produits financiers : 54 532 €.**

Le chapitre enregistre les dividendes reçus au titre des participations détenues par la Ville dans le capital de sociétés.

Il comprend également la quote-part annuelle de l'aide versée par l'Etat sur les frais de renégociation de l'emprunt toxique. Pour mémoire, la Ville s'est vue attribuée une subvention de 681 387,50 €. Cette somme est versée au prorata sur la durée résiduelle de l'emprunt renégocié, à savoir 13 années. Le montant perçu annuellement est ainsi de 52 414,42 €.

**Le chapitre 77 – Produits exceptionnels : 50 000 €.**

Il s'agit notamment des pénalités reçues sur marchés, des indemnités d'occupation sans titre, des indemnités versées par les assurances suite aux sinistres, des dégrèvements d'impôts.

De manière plus générale, ce chapitre regroupe toute recette de nature exceptionnelle pouvant apparaître au cours de l'exercice.

## ■ LES DEPENSES (61 632 000 €)

### ☒ *Vue d'ensemble*

Les dépenses de fonctionnement se répartissent de la manière suivante au niveau des différents chapitres :

DEPENSES	BP 2019	BP 2020	Variation	Variation
011 – Charges à caractère général	8 380 000	8 000 000	-380 000	-4,5%
012 – Charges du personnel et frais assimilés	35 044 910	35 770 000	725 090	2,1%
65 – Autres charges de gestion courante, dont :	12 053 000	11 872 000	-181 000	-1,5%
657361 – Subvention Caisse des Ecoles	265 000	250 000	-15 000	-5,7%
657362 – Subvention au CCAS	4 200 000	4 200 000	0	0,0%
6573/6574 – Subventions aux associations, aux autres personnes de droit privé et aux établissements publics	4 917 000	4 917 000	0	0,0%
65 – Autres charges de gestion courante	2 671 000	2 505 000	-166 000	-6,2%
66 – Charges financières	1 600 000	1 600 000	0	0,0%
67 – Charges exceptionnelles	250 000	250 000	0	0,0%
68 – Dotations aux provisions	400 000	200 000	-200 000	-50,0%
<b>Total opérations réelles</b>	<b>57 727 910</b>	<b>57 692 000</b>	<b>-35 910</b>	<b>-0,06%</b>
042 – Transferts entre sections	3 100 000	3 100 000	0	0,00%
<b>Total opérations d'ordre</b>	<b>3 100 000</b>	<b>3 100 000</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>
<b>Total opérations réelles et d'ordre</b>	<b>60 827 910</b>	<b>60 792 000</b>	<b>-35 910</b>	<b>-0,059%</b>
022 – Dépenses imprévues	30 000	30 000	0	0,00%
023 – Virement à la section de fonctionnement		810 000	810 000	
<b>Total chapitres sans réalisation</b>	<b>30 000,00</b>	<b>840 000</b>	<b>810 000</b>	<b>2700%</b>
<b>Total Dépenses</b>	<b>60 857 910</b>	<b>61 632 000</b>	<b>774 090</b>	<b>1,3%</b>

### **⊗ Le chapitre 011 – Charges à caractère général : 8 000 000 €**

Les dépenses à caractère général (chapitre 011) comprennent les achats de matières, de fournitures et de services nécessaires à l'exercice des missions de la Collectivité et au fonctionnement des services. Le montant budgété passe de 8,38 M€ à 8 M€ entre le BP 2019 et BP 2020.

### **⊗ Le chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés : 35 770 000 €**

Concernant les dépenses de personnel (chapitre 012), le montant inscrit est de 35,77 M€, soit une augmentation de 0,72 M€ (+ 2,1%) par rapport BP 2019.

Pour 2020, l'augmentation attendue en valeur absolue sera de l'ordre de 1,170 M€, dont :

- 0,85 M€ au titre des mesures sociales dont 0,80 M€ seront consacrés à la mise en œuvre sur une année pleine du nouveau régime indemnitaire de la collectivité entré en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2019 (Rifseep : régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) ;
- 0.29 M€ seront dédiés aux mouvements de personnels, en intégrant l'impact des mouvements enregistrés en 2019 ;
- 40 K€ concerneront le paiement des heures supplémentaires, dans le cadre des élections municipales du mois de mars 2020.

Ces variations seront en partie compensées par les mesures prévues par le Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (PPCR) dont l'impact sera moins important en 2020 (-15 K€).

### **⊗ Le chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 11 872 000 €**

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) représentent un montant de 11,87 M€. On y trouve principalement :

- les subventions aux associations et aux autres organismes publics, dont le montant est stabilisé depuis 2016 : 4.92 M€ ;
- la participation au CCAS, elle aussi stabilisée à son montant de 2019, soit 4.2 M€. Déjà frappée par une baisse des taux de financements et des premières baisses de quotas depuis 2018, la question des emplois aidés n'a pas évolué sur le second semestre 2019. En effet, les possibilités d'insertion à travers les contrats Parcours Emploi Compétence (PEC) ont été gelées pour près de 50% de nos besoins. L'année 2020 se caractérise ainsi par une absence de lisibilité dans l'attribution des quotas dès janvier 2020. Par sécurité, la participation au CCAS est donc maintenue à son niveau de 2019.

Outre la participation à la caisse des Ecoles (250 000 €), les autres charges courantes concernent en particulier :

- la contribution au SDIS : 2 M€ ;
- les indemnités aux élus : 0.3 M€ ;
- les admissions en non-valeur sur créances irrécouvrables : 0.2 M€ ;

**⊗ Le chapitre 66 – Charges financières : 1 600 000 €**

Ce chapitre concerne les charges d'intérêts des emprunts et des lignes de trésorerie.

**⊗ Le chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 250 000 €**

Il s'agit notamment des franchises sur sinistres versées aux assurances, des intérêts moratoires et pénalités sur marchés, des remboursements de trop-perçus. De manière plus générale, ce chapitre regroupe toute dépense de nature exceptionnelle pouvant apparaître au cours de l'exercice.

**⊗ Le chapitre 68 – Dotation aux provisions : 200 000 €**

Les provisions sont destinées à couvrir la charge probable qui peut résulter de litiges, des garanties d'emprunts accordées, ou encore du non recouvrement des créances.

Elles s'élèvent, dès lors qu'un évènement survient et rend probable le décaissement d'une somme, à hauteur du montant estimé de la charge ou du risque.

**⊗ Le chapitre 022 – Dépenses imprévues : 30 000 €**

**⊗ Le chapitre 023 – Virement à la section d'investissement : 810 000 €**

## LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

### ■ LES RECETTES (22 424 166 €)

#### ☒ Vue d'ensemble

RECETTES	BP 2019	BP 2020	Variation	Variation
10 – Dotations, fonds divers et réserves	1 200 000	1 200 000	0	0 %
13 – Subventions d'investissement	5 266 396	4 200 000	-1 066 396	- 20 %
16 – Emprunts et dettes assimilées	3 800 000	5 042 671	1 242 671	33 %
<b><i>Total Opérations réelles</i></b>	<b>10 266 396</b>	<b>10 442 671</b>	<b>176 275</b>	<b>2 %</b>
040 – Transferts entre sections	3 100 000	3 100 000	0	0 %
041 – Opérations patrimoniales	320 000	320 000	0	0 %
<b><i>Total Opérations d'ordre</i></b>	<b>3 420 000</b>	<b>3 420 000</b>	<b>0</b>	<b>0 %</b>
021 – Virement de la section de fonctionnement	0	810 000	810 000	
024 – Produits des cessions	5 144 546	7 751 495	2 606 949	51 %
<b><i>Total Chapitres sans réalisation</i></b>	<b>5 144 546</b>	<b>8 561 495</b>	<b>3 416 949</b>	<b>66 %</b>
<b>Total Recettes</b>	<b>18 830 942</b>	<b>22 424 166</b>	<b>3 593 224</b>	<b>19 %</b>

#### ☒ Le chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves : 1 200 000 €

Ces recettes sont composées :

- du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) : 900 000 € ;
- du Fonds Régional pour le Développement et l'Emploi (FRDE) : 200 000 € ;
- de la Taxe d'Aménagement (TA) : 100 000 €.

#### ☒ Le chapitre 13 – Subventions d'investissement : 4 200 000 €

Pour 2020, le montant prévisionnel des subventions d'investissement est de 4,2 M€.

Le détail du programme d'investissement est présenté en annexe, par politique publique, en dépenses et en recettes.

#### ☒ Le chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés : 5 042 671 €

Pour 2020, le montant prévisionnel d'emprunts est de 5 042 671 €. Il correspond à la convention signée avec la Caisse des Dépôts et Consignations.

**Le chapitre 024 – Produits de cessions : 7 751 495 €**

Au BP 2020, le prévisionnel des produits de cessions immobilières (4 478 855 €) se décline de la manière suivante :

<b>Parcelles concernées</b>	<b>Recettes prévues en 2020 en €</b>
AH 243	36 855
AL 1600-1602-1605	112 000
BA 3	800 000
AM1558	134 000
AH 314-315-316	103 000
AX 38-39	916 000
AV 266	484 000
AV 37	363 000
AH 569	480 000
BA 331	1 050 000

A cela se rajoute, la cession des parts de la SEDRE détenues par Ville à Action logement Immobilier, pour un montant de 3 272 640 €.



**■ LES DEPENSES (22 424 166,00 €)**

DEPENSES	BP 2019	BP 2020	Variation
16 - Emprunts et dettes assimilées	3 800 000	3 800 000	0 %
Dépenses d'équipement (chapitres 204, 20, 21, 23, 27)	14 570 942	18 164 166	25 %
<b>Total Opérations réelles</b>	<b>18 370 942</b>	<b>21 964 166</b>	20 %
040 - Transferts entre sections	140 000	140 000	0 %
041 - Opérations patrimoniales	320 000	320 000	0 %
<b>Total Opérations d'ordre</b>	<b>460 000</b>	<b>460 000</b>	0 %
<b>Total</b>	<b>18 830 942</b>	<b>22 424 166</b>	<b>19 %</b>

**⊗ Le chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : 3 800 000 €**

Le montant prévisionnel d'amortissement des prêts est de 3 800 000 € pour 2020.

**⊗ Les chapitres 20, 204, 21, 23, 27 – Les opérations d'équipement : 18 164 166 €**

Compte tenu des principales variables que constituent l'emprunt, les subventions, les cessions et l'autofinancement, et dans l'attente de la reprise des éléments du compte administratif 2019, la capacité d'investissement 2020 est de 18,2 M€.

Le détail du programme d'investissement par politique publique se trouve en annexe. Ce dernier se chiffre à 21,45 M€ avec un montant de subventions identifiées chiffré à 4.9 M€ pour le moment.

**LES OPERATIONS D'ORDRE**

- Les dotations aux amortissements se traduisent par une ponction de la section de fonctionnement (chapitre 042 - dépense) vers la section d'investissement (chapitre 040 - recette). Ils représentent un montant prévisionnel de 3 100 000 €.
- Les transferts de subvention se traduisent par une ponction de la section d'investissement (chapitre 040 – dépense) vers la section de fonctionnement (chapitre 042 – recette). Ils représentent un montant de 140 000 €. Ces transferts visent à neutraliser les subventions perçues, lorsqu'on amortit les biens concernés.
- Les opérations patrimoniales (chapitre 041) sont liées à l'intégration des avances versées aux opérateurs sur la réalisation d'équipements. Il s'agit de simples opérations de transfert, budgétairement neutres car on les retrouve en dépenses et en recettes au niveau de la section d'investissement. Le montant prévisionnel est de 320 000 € pour l'exercice.

## ANNEXE : LES DEPENSES D'EQUIPEMENT

Opération	Dépenses	Recettes	Solde
TOILETTES AUTOMATIQUES LITTORAL NORD	145 000		145 000
TRAVAUX PARC BOISE	500 000		500 000
CIMETIERE PAYSAGER - FEUILLES SUPPLEMENTAIRES	1 600		1 600
TRAVAUX DE PROXIMITE - ESPACES PUBLICS	300 000		300 000
REFECTION DES AIRES DE JEUX ESPACES PUBLICS	50 000		50 000
ACQUISITION DE MATERIELS ENVIRONNEMENT	40 000		40 000
CRÉATION AIRE DE JEUX QUATRE FAGES	90 000	65 600	24 400
AMENAGEMENT DE LA ZUP	625 000	401 750	223 250
AMÉNAGEMENT ENTRÉES RDG	210 000	124 674	85 326
AMÉNAGEMENT TERRAIN ZAC RDG	40 000		40 000
AMENAGEMENT COUR D'ECOLE GERVAIS BARRET ELEMENTAIRE	184 000	100 708	83 292
AMENAGEMENT COUR D'ECOLE EUGENE DAYOT MATERNELLE	224 000	50 003	173 997
<b>ENVIRONNEMENT</b>	<b>2 409 600</b>	<b>742 735</b>	<b>1 666 865</b>

Opération	Dépenses	Recettes	Solde
SÉCURISATION ROUTIERE - ABORDS DU COLLÈGE ALBIUS	-	125 804	- 125 804
SÉCURISATION ROUTIERE - ABORDS DU COLLÈGE TITAN	-	42 262	- 42 262
MODERNISATION DU RÉSEAU ECLAIRAGE PUBLIC	280 000	564 755	- 284 755
MISSION ASSISTANCE GESTION/EQUIPEMENT DE LA VOIRIE	80 000		80 000
SECURISATION LIEE A LA POLLUTION DES SOLS	325 500	240 000	85 500
SIGNALISATION HORIZONTALE & VERTICALE & MOBILIERS URBAINS	150 000		150 000
VOIRIES ET RESEAUX DIVERS	600 000		600 000
ECLAIRAGE PUBLIC - INTERVENTIONS DE PROXIMITE	200 000		200 000
TRAVAUX DE SIGNALÉTIQUE	40 000		40 000
PROGRAMME ROUTIER - ETUDES	150 000		150 000
RENFORCEMENT RÉSEAU EDF - LOI SRU	50 000		50 000
DIAGNOSTIC DES RESEAUX ELECTRIQUES ET TELECOM	50 000		50 000
REQUALIFICATION DE LA RUE MARTINIQUE ET SIDR	100 000		100 000
ENTREE DE VILLE / REQUALIFICATION DE LA RUE GENERAL DE GAULLE	100 000		100 000
REQUALIFICATION DE LA RUE J. BERTHO (CIRCULATION PIETONNE)	50 000		50 000
<b>INFRASTRUCTURE</b>	<b>2 175 500</b>	<b>972 821</b>	<b>1 202 679</b>

Opération	Dépenses	Recettes	Solde
PATRIMOINE BATI - INTERVENTIONS DE PROXIMITE	250 000		250 000
VIDEOSURVEILLANCE ET ALARMES ANTI INTRUSION	100 000		100 000
MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES	70 000		70 000
REFECTION CLIMATISEURS DES BATIMENTS	50 000		50 000
REFECTION DE LA CUISINE CENTRALE	165 000		165 000
SECURITE ET INCENDIE - ERP	75 000		75 000
SALLES DE VEILLEE MORTUAIRE	140 000	105 600	34 400
APCP - CONSTRUCTION BATIMENT SDIS	87 000		87 000
APCP - REFECTION EGLISE JEANNE D'ARC (PRR)	7 001		7 001
Ad'AP	100 000		100 000
HEBERGEMENT RELAIS	25 000		25 000
CONSTRUCTION DE SANITAIRE PUBLIQUES MAIRIE ANNEXE RDG	20 000		20 000
AMENAGEMENT ACCUEIL MAIRIE - LABEL QUALIVILLE	20 000		20 000
REHABILITATION DE LA MAISON TEMOIN - PNRU - PLATEFORME DE RENOVATION ENERGETIQUE	45 000	29 907	15 093
PACD - TRANCHE 1 - CONSTRUCTION NOUVELLE ECOLE D'ARCHITECTURE	50 000		50 000
REHABILITATION DE L'EXTENSION DES LOCAUX DES CIMETIERES MARINS ET PAYSAGERS	70 000		70 000
CREATION D'UN ESPACE DE PROXIMITE "VAN DICK"	145 000		145 000
CREATION D'UNE MICRO CRECHE DANS L'EX MARMITON	30 000		30 000
INTERVENTION TRAVAUX DE PROXIMITE	100 000		100 000
ACQUISITION DE MATERIELS - REGIES DE PROXIMITE	20 000		20 000
<b>PATRIMOINE ET TRAVAUX</b>	<b>1 569 001</b>	<b>135 507</b>	<b>1 433 494</b>

Opération	Dépenses	Recettes	Solde
ECOLE NUMERIQUE	182 000		182 000
APCP ECOLE R. MONDON A - ETANCHEITE TOITURE	120 000	33 000	87 000
APCP - INTERVENTIONS DE PROXIMITE - ECOLES	250 000		250 000
MOBILIERS - ECOLES	25 000		25 000
MATERIELS DE RESTAURATION SCOLAIRE	150 000		150 000
APCP - PLOMBERIE SUR LES ECOLES	272 000	200 553	71 447
APCP - EAU CHAUDE SOLAIRE SUR 29 ECOLES	80 000		80 000
APCP ETUDES - ECOLES	40 000		40 000
MOBILIERS DES RESTAURANTS SCOLAIRES	85 000		85 000
APCP RAVALEMENT DE FACADES ET REFECTION DES TOITURES BENJAMIN HOARAU	605 000	278 802	326 198
<b>ECOLES</b>	<b>1 809 000</b>	<b>512 355</b>	<b>1 296 645</b>

Opération	Dépenses	Recettes	Solde
REHABILITATION PISCINE JL JAVOY	200 000		200 000
ACQUISITION DE MATERIELS PISCINE	80 000		80 000
COMPLEXE SPORTIF OASIS - CLOTURE PISTE ATHLETISME	360 000		360 000
SPORT - INTERVENTIONS DE PROXIMITE	200 000		200 000
ACQUISITION MATERIELS SPORT / CULTURE / ANIMATION	75 000	25 000	50 000
ENTRETIEN TERRAINS SPORTIFS ENGAZONNES	100 000		100 000
TRAVAUX DE GRILLAGES ET PARE BALLONS	80 000		80 000
CSM - SURTOITURE SALLE DE GYM	603 000	394 400	208 600
REFECTION VESTIAIRES / SANITAIRES OASIS MANDELA	360 000	147 631	212 369
REFECTION VESTIAIRES / SANITAIRES CSM	785 000		785 000
ETUDE DE PROGRAMMATION ET SCHEMA DIRECTEUR DU STADE LAMBRAKIS	25 000		25 000
ETUDE DE PROGRAMMATION ET SCHEMA DIRECTEUR DU COMPLEXE MANES	25 000		25 000
TRAVAUX DE DESAMIANTAGE DU SITE DE MANES	200 000		200 000
MISE AUX NORMES MUR ESCALADE AU CSM	100 000	73 000	27 000
REFECTION PISTE ATHLETISME LAMBRAKIS	80 000		80 000
AGRANDISSEMENT VESTIAIRES (POSE ALGECO) STADE MANDELA	50 000		50 000
ETUDES PISTE ATHLETISME CSM	100 000		100 000
GRADIN POUR SALLE DOJO COMPLEXE MANES	50 000		50 000
<b>SPORTS</b>	<b>3 473 000</b>	<b>640 031</b>	<b>2 832 969</b>

Opération	Dépenses	Recettes	Solde
MEDIATHEQUE BENOITE BOULARD	1 700 000	1 112 534	587 466
CENTRE CULTUREL ADOIS / LACPATIA	80 000		80 000
ACQUISITION OEUVRES D'ART	50 000		50 000
CENTRE CULTUREL FARFAR	510 000	147 907	362 093
REHABILITATION MAISONS/EQUIPEMENT QUARTIER RN4	25 000		25 000
FRICHES CULTURELLES ET ECONOMIQUES	420 000		420 000
VILLAGE TITAN	150 000		150 000
CINEMA CASINO - ETUDES	150 000		150 000
<b>CULTUREL</b>	<b>3 085 000</b>	<b>1 260 441</b>	<b>1 824 559</b>

Opération	Dépenses	Recettes	Solde
FISAC DCES	205 000	107 200	97 800
HABITAT - INTERVENTIONS DE PROXIMITE - LTS COMMUNAUX	100 000		100 000
HALLE DES MANIFESTATIONS	80 000		80 000
<b>EPANOUISSEMENT HUMAIN ET VIE LOCALE</b>	<b>385 000</b>	<b>107 200</b>	<b>277 800</b>

Opération	Dépenses	Recettes	Solde
COEUR DE VILLE	287 525	197 470	90 055
PLAN DE DEPLACEMENT COMMUNAL	141 050	112 840	28 210
APCP PNRU 2 - PHASE OPERATIONNELLE	967 055	196 164	770 891
PNRU 2 - PHASE ETUDES	87 057		87 057
APCP - ANRU - PARTICIPATION CONCESSION	615 014		615 014
APCP - ANRU - REHABILITATION DU FOYER ZEMBROCAZ	200 000		200 000
LES PORTES DE L'OCEAN	50 000		50 000
PPRT EXPERTISE ET DUP	30 000		30 000
CPA - ZAC RIVIERE DES GALETS	421 021		421 021
RHI - SAY PISCINE	339 400	44 700	294 700
CPA - PRU	675 122		675 122
RHI - RIVIERE DES GALETS VILLAGE	290 525		290 525
FRAIS ACQUISITION FONCIERES	200 000		200 000
PLU - PLAN LOCAL D'URBANISME	5 000		5 000
CPA - ZAC TRIANGLE DE L'OASIS	1 484 533		1 484 533
<b>AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</b>	<b>5 793 303</b>	<b>551 174</b>	<b>5 242 128</b>

Opération	Dépenses	Recettes	Solde
ACQUISITION DE LOGICIELS	150 000		150 000
ACQUISITION INFORMATIQUES	96 133		96 133
DEPENSES D'EQUIPEMENT TELEPHONIE	56 500		56 500
NUMERISATION ARCHIVES HISTORIQUES	20 000		20 000
ACQUISITION DE MOBILIERS	22 000		22 000
ACQUISITION DE MATERIELS MAGASIN	40 000		40 000
POLICE MUNICIPALE - DEPENSES D'EQUIPEMENT	2 000		2 000
WIFI PUBLIC	95 000		95 000
RGPD	25 000		25 000
MISE AUX NORMES PARC AUTOMOBILE	250 000		250 000
<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>	<b>756 633</b>	<b>-</b>	<b>756 633</b>

Opération	Dépenses	Recettes	Solde
<b>TOTAL BESOINS RECENSES</b>	<b>21 456 037</b>	<b>4 922 264</b>	<b>16 533 772</b>